

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

MARDI 7 OCTOBRE 2025



9h - 17h



Lieu à définir



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION



CONNAÎTRE LES PRINCIPES DU CHAMP D'APPLICATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



SE REPÉRER DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'INSTRUCTION



COMPRENDRE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉLU AU MOMENT DE LA DÉCISION ET DE SES PROLONGEMENTS

INTERVENANT

Nicolas FILLARDET
Consultant formateur
urbanisme

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

1- LE CHAMP D'APPLICATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- Déclaration préalable (DP), permis de construire (PC), permis de démolir (PD), permis d'aménager (PA), les lotissements
- Le certificat d'urbanisme (CU), un acte d'information

2- L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- La dématérialisation du dépôt et de l'instruction
- Le dépôt de la demande : guichet unique, récépissé, nombre d'exemplaires
- Le délai d'instruction : délai de droit commun, majoration, substitution
- Les consultations : obligatoires, facultatives, avis conforme, avis simple
- La décision : accord, refus, sursis-à-statuier

3- LES SUITES DE LA DÉCISION

- Affichage, consultation, durée de validité, décision modificative, transfert...
- La conformité des travaux et son contrôle : la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

4- LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

- Le contrôle de légalité de l'Etat
- Le recours gracieux : délais, procédure, conditions de retrait de la décision
- Le cours contentieux : délais, procédure, conséquences du jugement
- Comment agir en cas de construction illégale ?

INSCRIPTION



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune



ou



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



18 Quai de l'Astrée
42600 MONTBRISON



04 77 96 39 08



amf42@amf42.fr



www.amf42.fr



AMF42